



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du sport

Question écrite n° 2804

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui faire connaître le montant des subventions versées par le ministère de la jeunesse et des sports à l'Association des directeurs techniques nationaux.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse et des sports ne verse aucune subvention à l'association des directeurs techniques nationaux. Traditionnellement, le ministère ne finance que l'activité sportive et ne prévoit pas le versement de subventions aux organismes regroupant les agents de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2804

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2842

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3984